

MARAIS AUDOMAROIS - REPÈRES HISTORIQUES



Les étangs du Romelaëre sur les communes de St Omer et Nieurlet (Source : Réserve Naturelle des Etangs du Romelaëre)

- 1699** Création de l'écluse Vauban à l'embouchure de l'Aa à Gravelines pour assurer une meilleure maîtrise des eaux. À marée haute, la fermeture des portes retient le flux de la mer et empêche sa remontée dans le canal.
- 1753** Creusement du canal de Neuffossé qui rejoint l'Aa à la Lys. Il aura des conséquences néfastes pour le commerce local car Saint-Omer perdra son rôle de centre de transit.
- 1837** Les travaux effectués sur l'Aa ont favorisé un abaissement important du niveau de l'eau dans le marais (25 à 30 cm) et permis la conquête de nouvelles terres.
- 1848** Arrivée du chemin de fer.
- 1958** Mise à grand gabarit du canal de l'Aa entraîne la dérivation du canal de Neuffossé. Désormais les péniches ne longent plus les quais du Commerce et du Haut-Pont.
- 1921** Les maraîchers constituent une association des jardiniers et expéditeurs de légumes.
- 1949** Les maraîchers créent la Coopérative maraîchère audomaroise.
- 1973** Création du marché au cadran par enchères dégressives inspiré du modèle hollandais. Premier remembrement et aménagement d'un secteur du marais haut dans le faubourg de Lyzel : le Brockus.
- 1977** Création de l'Institution Interdépartementale des Wateringues.
- 1980** *"Les autres menaces qui, de nos jours pèsent sur ce joyau naturel, l'abaissement du plan d'eau consécutif à des pompages excessifs, la pollution galopante des eaux, l'implantation anarchique des résidences secondaires etc."*
Cette citation d'Alain DERVILLE, historien ayant travaillé sur la ville de Saint-Omer et le marais est tirée d'un article sur le marais de Saint-Omer dans lequel il livrait son ressenti sur l'avenir du marais (Le marais de Saint-Omer in Revue du Nord n° 244 : janv. – mars 1980, tome LXII, p. 73).
- 1986** Création de la zone Audomarois du Parc Naturel Régional Nord-Pas de Calais.
- 1987** Création de la réserve naturelle volontaire du Romelaëre.
- 2000** Création du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.
- 2001** Création du groupe de travail marais du Parc Naturel Régional et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (CASO).
- 2002** Édition du premier document d'objectifs collectifs (regards d'enfants, visions d'avenir...).
- 2008** Édition du second document d'objectifs collectifs (objectif 2013) :
 - Création de la Réserve naturelle nationale des Étangs du Romelaëre,
 - Reconnaissance du marais Audomarois par la convention de Ramsar (<http://www.ramsar.org>).
- 2013** Désignation du Marais Audomarois et du territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (CASO) comme Réserve de biosphère par l'Unesco. Le Marais Audomarois est une vieille histoire entre l'homme et le milieu naturel. Sous des aspects naturels se côtoient en effet les étangs exploités pour la tourbe du Moyen Âge jusqu'au tout début du XX^e siècle, des rivières aménagées ou creusées de mains d'hommes dès le IX^e siècle, des lègres (bandes de terre cultivées) séparées de fossés qui ont favorisé le développement des cultures de légumes et des prairies. Ainsi, contrairement aux apparences, le marais est un système dynamique sous forte influence de l'activité humaine. Il nécessite un entretien et une veille permanents pour lui conserver ses grandes caractéristiques.

